



deleine

Ce qui se passe et ce qu'on aime à La Madeleine



CADRE DE VILLE

PAGE 10

Lancement du défi Zéro déchet



CULTURE & SORTIES

Retrouvez votre carte postale de la Chaufferie Huet

PAGE 13



ON A AIMÉ

PAGE 19

La distribution des colis de Noël

LE PLAN SOLAMAD

Notre dossier du mois

PAGE 04





TOUT SAVOIR SUR LE PLAN SOLAMAD

Notre dossier du mois.

PAGE
12

SOLIDARITÉS

Les actions de l'association REVES.

PAGE
14

ACTUS CITÉ

Les vœux de Monsieur le Maire en ligne.

PAGE
22

INFOS PRATIQUES

Monoxyde de carbone, les bons réflexes en cas de neige...

ACTUS CITÉ

La Madeleine, 1^{ère} sur le podium !



PAGE
15

TOUTES GÉNÉRATIONS

Décroche ton permis !



PAGE
11

VIVRE ET TRAVAILLER

Les nouveaux commerces
au hameau commercial.



PAGE
17

ON A AIMÉ

La Madeleine sous la neige !



Photo : David Boursiquot

PAGE
19

www.ville-lamadeleine.fr
mairie@ville-lamadeleine.fr



LE MOT DU MAIRE

La page de 2020 est tournée et restera évidemment marquée par les stigmates laissés par la pandémie de Covid-19.

A l'heure où celle-ci sévit encore et peut faire craindre le déclenchement d'un nouveau confinement *, il nous faut entrer dans l'année 2021 avec confiance, courage et cohésion.

Confiance dans la perspective de pouvoir renouer avec la vie d'avant, grâce à la vaccination.

Courage, pour affronter les conséquences économiques et sociales provoquées par la crise sanitaire.

Cohésion, car c'est ensemble que nous devons tracer et emprunter les chemins de la résilience.

En vous réitérant un message de prudence et de vigilance, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, ainsi naturellement qu'à notre belle commune, des vœux sincères de bonheur, de santé et de prospérité.

Bonne année 2021 !



Sébastien Leprêtre pendant le tournage du film des vœux - Voir page 14

* Texte écrit dans la semaine du 18 janvier

MAGdeleine - Janvier/février 2021
14 000 exemplaires (N°ISSN 1283-5846)
Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE, Maire de La Madeleine
Conception, réalisation : Véronique GARCIN - Caroline MONTESINOS
Clément CARRÉ (Service Communication).
«MAGdeleine» est édité par la Mairie de La Madeleine.
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement
par l'imprimerie DELEZENNE - Tél : 03 21 20 05 20.
Régie publicitaire : C'UTILE - Tél : 03 20 68 92 98
Distribution : ADREXO - Tél : 03 20 62 99 95



Tout savoir sur LE PLAN SOLAMAD

Nous vous en parlons dans le précédent magazine. Le 3 décembre dernier a débuté la concrétisation du Plan SOLAMAD, inédit dans la métropole lilloise. C'est sur le toit de la tribune du Stade Carpentier que les premiers panneaux photovoltaïques ont été posés. Après une première phase d'étude technique débutée en 2019, les travaux d'installation des panneaux solaires sur 19 bâtiments municipaux s'étaleront jusqu'en 2024 avec pour objectif final une autoconsommation collective.

A la clé, une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et surtout des économies réalisées grâce à une production locale d'électricité. Nous vous détaillons tout sur le Plan SOLAMAD, l'un des quatre piliers du Carré Magique Écologique Madeleinois.



Depuis le 3 décembre dernier, le toit de la tribune du Stade Carpentier est équipé de panneaux photovoltaïques. Couvrant une surface de 100m²

LE CONTEXTE :

Depuis 2008, la Ville de La Madeleine est engagée dans une démarche de Développement Durable. Dans ce cadre, un bilan carbone a été réalisé sur tous les bâtiments municipaux, puis dans la foulée, des travaux ont été entrepris pour réduire la consommation d'énergie dans les écoles, les salles de sports, la piscine municipale ou encore l'Hôtel de Ville. En 2016,

la Ville a aussi lancé un plan de sensibilisation de la population sur les comportements à adopter pour réaliser des économies d'énergie.

En parallèle à toutes ces actions, la Ville soutient financièrement les Madeleinois qui souhaitent notamment installer des panneaux photovoltaïques sur leur toiture. La Ville souhaite

aujourd'hui déployer ses propres moyens de production d'énergie locale et renouvelable. C'est pourquoi, elle lance le Plan SOLAMAD qui vise l'autoconsommation collective des bâtiments municipaux grâce à l'installation de cellules photovoltaïques sur les toits de ces derniers.

ÉCLAIRAGES SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE :

Découvert par Antoine et Edmond Becquerel en 1839 puis expliqué par Einstein (lui valant son seul et unique prix Nobel) en 1923, l'effet photovoltaïque est un phénomène physique. Certains matériaux semi-conducteurs comme le silicium émettent des électrons lorsqu'ils sont soumis à l'action de la lumière naturelle. C'est ce mouvement d'électrons dans un circuit

fermé qui génère le courant électrique produit uniquement à partir du rayonnement. Le courant qui est ainsi produit est un courant continu qui nécessite un convertisseur appelé onduleur pour pouvoir être envoyé sur le réseau électrique.

Les panneaux photovoltaïques sont composés de cellules produites prin-

cipalement à partir du silicium qui est le matériau le plus présent dans la croûte terrestre après l'oxygène. L'alliage est composé quant à lui de verre et d'aluminium qui sont 100% recyclables. Le rendement d'un panneau solaire est aujourd'hui garanti au minimum durant 25 ans.



LA MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

Pour concrétiser le Plan SOLAMAD, la première étape a été initiée en 2019 avec une étude de faisabilité et de potentiel de chaque bâtiment municipal. Menée avec l'appui d'un cabinet, cette étude visait à sélectionner les sites sur lesquels l'installation de panneaux solaires pourrait être envisageable et rentable dans un système d'autoconsommation collective.

Une hiérarchie des bâtiments publics a ainsi été dressée en se basant sur des critères techniques. La qualité de

la charpente et de la toiture, l'orientation, l'inclinaison, l'étanchéité, les normes de sécurisation des Établissements Recevant du Public (ERP) et bien sûr l'ensoleillement ont été étudiés pour chaque bâtiment. L'objectif était naturellement d'identifier les sites municipaux ayant le meilleur potentiel de production d'électricité.

En parallèle, une analyse des relevés de consommations d'énergie a été réalisée afin d'identifier les sites municipaux qui consomment le plus

d'énergie. Pendant une année, les données ont été prélevées toutes les 20 minutes afin de définir des courbes de consommation d'énergie des bâtiments municipaux.

A l'issue de ces deux études, 33 bâtiments municipaux ont été classés en 3 catégories : sites verts (favorables), sites oranges (favorables sous réserves) et sites rouges (non-retenus).

19 bâtiments municipaux sont concernés par le Plan SOLAMAD :

Les bâtiments favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques

- **Le Pôle Technique municipal et le Pôle Raquettes**, rue Pompidou
- **L'école Victor Hugo**, rue des Gantois
- **L'école Gaston Leclercq**, rue des Gantois
- **L'école Louise de Bettignies**, rue du Général de Gaulle
- **L'école Anne Frank**, rue du Maréchal Foch
- **Le complexe sportif du Romarin**, rue Paul Doumer
- **Les Salles de sports Flandre 1 et 2**, rue des Gantois
- **Le Conservatoire de Musique**, Place du Marché
- **Le Centre médico-social Dunand**, rue Pompidou
- **La tribune du Stade Carpentier**, rue Kléber
- **La Salle Moulin**, rue du Moulin

Les bâtiments favorables, sous réserves, à l'installation de panneaux photovoltaïques

- **Le complexe sportif Claude Dhinnin**, rue Pompidou
- **L'école D'Hallendre**, rue Eugène D'Hallendre
- **La Salle Malraux**, rue Guynemer
- **La Piscine Municipale**, rue du Général de Gaulle
- **Le Millénaire**, rue Saint-Joseph
- **L'école Courbet**, rue Courbet



1

La Madeleine est la 1^{ère} commune de la Métropole Européenne de Lille à réaliser une opération d'autoconsommation collective sur ses bâtiments municipaux.

6 700

C'est la surface en m² de l'ensemble des panneaux photovoltaïques qui seront déployés.

1 200

Mégawattheures par an, c'est l'énergie produite et qui sera consommée par les sites municipaux reliés au réseau dans un système d'autoconsommation collective.

19

C'est le nombre de bâtiments municipaux madeleinois qui seront équipés en panneaux photovoltaïques dans le cadre du Plan SOLAMAD.

60 000 €

Le montant estimé des économies réalisées en une année sur la facture d'électricité grâce à la production locale photovoltaïque.

4

Le Plan SOLAMAD s'étale sur 4 ans jusqu'en 2024. Les prochaines installations sont prévues sur le toit de l'école Victor Hugo et ceux des salles Flandre.

F.A.Q.

Foire aux questions sur le photovoltaïque

Quelles sont les caractéristiques des panneaux photovoltaïques installés à La Madeleine ?

Les panneaux installés sur les bâtiments municipaux madeleinois mesurent 1m par 1m70 et pèsent environ 20kg. Ils sont fabriqués en Europe et la pose est assurée par une entreprise de la région. La durée de vie d'un panneau pour un rendement optimal est de 25 ans minimum. Aujourd'hui, les cellules ainsi que l'alliage composé d'aluminium et de verre sont recyclables.

La météo si faiblement ensoleillée du Nord risque-t-elle d'affecter la production d'électricité ?

Le déplacement des électrons est une réaction physique naturelle qui fonctionne avec un rayonnement direct (par temps ensoleillé) mais aussi avec un rayonnement diffus (lorsque le soleil est voilé). Le rendement est moindre mais la production d'électricité est continue tant qu'il y a de la lumière. Par ailleurs, la météo du Nord permet un lavage naturel des cellules photovoltaïques !

De telles installations électriques sur les toits provoquent-elles des nuisances ?

Comme l'effet photovoltaïque est un phénomène physique naturel, les cellules photovoltaïques ne produisent **aucun bruit, aucune onde et aucune perturbation électromagnétique** lors de la production d'électricité. De plus, il n'y a aucune pièce en mouvement dans un panneau solaire ce qui empêche tout panne mécanique.

Les panneaux solaires produisent-ils autant d'électricité que d'autres sources d'énergie ?

Avec 6 700m² de panneaux photovoltaïques, 40% de la consommation en énergie de la Ville sera assurée par cette seule et unique source d'énergie. Si l'on couvrait 10% de la surface du Sahara de panneaux solaires, cela assurerait la totalité de la consommation mondiale en énergie.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'objectif visé par la Ville de La Madeleine avec le Plan SOLAMAD. Il s'agit d'un système qui repose sur la répartition de la production d'électricité entre plusieurs sites de production et de consommation proches géographiquement. Cela permettra de relier les bâtiments municipaux équipés de panneaux photovoltaïques aux bâtiments municipaux consommateurs d'énergie. Il s'agit de créer un réseau électrique local qui assure la circulation des électrons de la cellule photovoltaïque jusqu'au compteur.

L'autoconsommation collective permettra à la Ville de La Madeleine de consommer ce qu'elle produit elle-même.

Ainsi, 40% de la consommation en énergie pourrait être assurée par la production photovoltaïque locale. Cela permettra de réduire l'impact des fluctuations du prix de l'électricité, d'accélérer la transition écologique sur la commune et de maîtriser la consommation d'énergie.

En effet, un site peut produire une grande quantité d'électricité à un instant de la journée sans en consommer l'intégralité. L'autoconsommation collective permet à l'électricité restante d'être envoyée et consommée par un autre bâtiment réduisant de ce fait la facture. L'énergie qui sera produite le matin par le complexe sportif Dhinnin (cf. encadré ci-contre) pourra ainsi

être déployée sur le réseau et utilisée par les autres bâtiments municipaux. L'après-midi, les autres sites de production peuvent prendre le relais et alimenter à leur tour le réseau. C'est donc un véritable réseau local qui se crée entre les sites municipaux (producteurs et consommateurs).

L'avantage de la ville de La Madeleine pour ce projet est sa densité. La concentration des bâtiments municipaux permet en effet de déployer un réseau électrique qui relie des bâtiments proches géographiquement et d'optimiser les transferts d'énergie.

Au complexe Dhinnin, on produit de bon matin

Le toit du complexe sportif Claude Dhinnin représente l'une des plus grandes surfaces exploitables pour des panneaux photovoltaïques à La Madeleine. Le bâtiment, orienté vers l'est, produira de l'électricité essentiellement le matin. Le potentiel de production d'électricité de ce site est estimé à 250 kilowatt-crête à lui tout seul. Le complexe Dhinnin sera le site produisant le plus d'énergie photovoltaïque.

Les panneaux installés sur le toit des bâtiments produisent de l'électricité grâce au rayonnement du soleil.

L'énergie ainsi produite est consommée directement pour l'usage du bâtiment.



L'électricité qui n'est pas consommée sur place est envoyée sur le réseau électrique existant qui relie les sites municipaux.



Grâce à la densité de la Ville, tous les bâtiments municipaux de La Madeleine peuvent participer à cette opération d'autoconsommation collective



En autoconsommation collective, les bâtiments producteurs se relaient pour alimenter la consommation du réseau local.



Le photovoltaïque chez vous ? LA VILLE ET LA MEL VOUS AIDENT !

La Ville subventionne l'installation de vos panneaux

Dans le cadre des aides de la Ville en faveur du Développement Durable, l'installation de panneaux photovoltaïques fait l'objet d'une subvention de **300€** (maximum). Pour cela, il faut que l'installation soit réalisée par un Professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) qualifié dans ce domaine.

Pour remplir votre dossier de demande d'aide, rendez-vous sur le site internet de la Ville, rubrique «Mes démarches».

La MEL lance un cadastre solaire :

La Métropole Européenne de Lille se lance dans la réalisation d'un cadastre solaire sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de cartographier précisément les quartiers résidents les mieux exposés à la lumière du soleil.

Chaque habitant de la MEL pourra ainsi consulter ce cadastre dans l'optique d'installer des panneaux photovoltaïques sur son toit. Le cadastre permettra aux particuliers de juger la viabilité de telles installations à leur domicile et le potentiel de production de cette source d'énergie.

SOLAMAD, pilier du CARRÉ MAGIQUE ÉCOLOGIQUE MADELEINOIS :

Après le «Carré Magique Culturel madeleinois», la Ville a décidé de mettre en oeuvre un «Carré Magique Écologique». Il est composé de quatre projets structurants visant à accélérer la transition écologique et à renforcer le développement durable de La Madeleine :

La Zone d'Activités Solidaires (ZAS) :

Tiers-lieu de l'économie sociale et solidaire situé au Pré Catelan dédié au réemploi, avec l'Atelier Madeleinois d'Intégration Sociale (AMIS), une outillothèque/bricothèque, une ressourcerie/recyclerie, un espace de petite restauration en circuits-courts et un atelier vélo.



Plan SOLAMAD :

Contraction de «Solaire» et «La Madeleine», le Plan SOLAMAD vise à l'installation de 6 700m² de panneaux photovoltaïques répartis sur 21 bâtiments municipaux dans l'optique de produire localement 40% de la consommation en électricité des sites de la Ville.



Schéma de verdissement :

Le schéma consiste au déploiement de 20 000 m² d'espaces verts dans l'espace public pour améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie, tout en luttant contre la pollution et les îlots de chaleur.



Ferme urbaine au SILILAM :

Cet éco-lieu a vocation à être installé dans la partie Nord du site du SILILAM, en connexion avec la plaine rustique.



Pour fixer la centaine de m² de panneaux solaires sur la tribune du stade Carpentier, deux jours de travail ont été nécessaires. Les panneaux sont assemblés sur des rails préalablement posés sur la structure du toit.

Sébastien Leprêtre a pris part à la pose des derniers panneaux le 3 décembre 2020.



3 questions à JUSTIN LONGUENESSE,

1^{er} Adjoint, délégué à la transition écologique, à l'urbanisme et à la mobilité

Quels sont les objectifs de la Ville avec le Plan SOLAMAD ?

Il s'agit d'un investissement sur le long terme. La longévité des panneaux solaires est estimée à au moins 25 ans. Avec à la clé des économies de 60 000€ par an, cet investissement sera rentable au bout de quelques années pour la Ville tout en gagnant en maîtrise sur la consommation d'énergie. L'ensemble des panneaux photovoltaïques, une fois installés, couvrira 40% des besoins en énergie

des bâtiments municipaux.

Quels acteurs participent à ce projet ?

La Ville de La Madeleine a souhaité intégrer dès le départ dans le marché public sa volonté d'associer des acteurs locaux dans le Plan SOLAMAD. L'étude de faisabilité a été réalisée en lien avec un cabinet de Pérenchies. La production des cellules photovoltaïques a été faite en Europe. Il n'y a pas de producteurs en France et la Ville avait la volonté de ne pas acheter de

panneaux provenant d'Asie. Enfin, l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux est réalisée par une entreprise de la région dans le cadre des critères fixés dès le départ par le marché public. SOLAMAD est donc aussi un bon plan pour l'emploi local.

Le Plan SOLAMAD est un pilier du «carré magique écologique», quelles en sont les avancées ?

Le Plan SOLAMAD se déploiera



jusque 2024. La Zone d'Activités Solidaires est quant à elle en travaux depuis le 2 novembre. Le schéma de verdissement de la ville qui prévoit de nouveaux espaces verts a débuté et le projet de ferme urbaine au SILILAM est quant à lui encore à l'étude.

LA VILLE UTILISE DÉSORMAIS DE L'ÉNERGIE 100% VERTE !

Début des travaux du projet immobilier du site Pardoën

L'aménagement de la friche Pardoën a démarré. Ce site accueillera un programme comprenant principalement la construction de 172 logements collectifs ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces publics : voirie, parking public de proximité, espaces verts, square, city stade, liaison piétonne vers la Deûle.

En amont du lancement des opérations de construction, les travaux de défrichage et de dépollution des sols du site ont été engagés début décembre 2020.

Jusqu'à présent, l'électricité consommée par les sites municipaux était à 50% de l'énergie dite «verte». Désormais la Ville utilise une énergie 100% verte.

Une énergie est appelée «verte» lorsqu'elle est produite à partir de

sources d'énergie renouvelables. Cela comprend l'énergie hydraulique (issue des barrages par exemple), éolienne, solaire, géothermique (issue de la chaleur des réserves d'eau dans le sous-sol terrestre) ou encore houlomotrice (issue de la force des vagues).

Le nouveau fournisseur d'électricité retenu par la Ville propose par ailleurs une économie de l'ordre de 11% sur le prix du kWh ce qui représente pour La Madeleine une économie de 50 000€ par an sur la facture municipale d'électricité.



INFOS TRAVAUX :

PLACE DES FUSILLÉS ET DÉPORTÉS - RUE SAINT JOSEPH

Travaux de renouvellement du réseau Haute Tension A :

La société ABTP mandatée par ENEDIS procèdera à des travaux de renouvellement du réseau Haute Tension A (HTA) dans les secteurs de la Place des Fusillés et Déportés et de la rue Saint Joseph.

Pendant la durée du chantier prévue jusqu'au 5 mars 2021, les dispositions suivantes seront mises en place :

> Du 1^{er} au 14 février 2021 : Circulation et stationnement interdits

rue Léon Trulin sur le tronçon entre cette rue et la rue de Lassus. Mise en place d'une déviation depuis la rue Kléber pour rejoindre la rue Gambetta.

> Du 15 février au 5 mars 2021 : Dans un premier temps le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue Saint Joseph et sur le tronçon situé entre la rue Trulin et la rue Desmazières. Une déviation des

véhicules venant de la rue Trulin par la rue Gambetta pour rejoindre la rue Georges Pompidou sera installée. Ensuite, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Saint Joseph cette fois-ci sur le tronçon situé entre la rue Desmazières et la rue Georges Pompidou. Une déviation des véhicules provenant de la rue Saint Joseph pour rejoindre la rue Georges Pompidou sera installée.

SITE DU TIR À L'ARC

Dévoisement du réseau d'assainissement :

Préalablement à l'aménagement du site du Tir à l'Arc, des travaux de dévoisement du réseau d'assainissement seront entrepris par la MEL à

côté du sentier du Chaufour. Ces travaux commenceront début février et ce pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

Pendant toute la durée du chantier, différentes dispositions seront mises en place afin de garantir en toute sécurité la réalisation des travaux.

Nouveaux arceaux à vélos !

80 nouveaux arceaux à vélos supplémentaires ont été déployés sur l'ensemble du territoire de La Madeleine en fin d'année 2020 ce qui porte désormais leur nombre à plus de 300. Retrouvez l'ensemble des arceaux à vélos dans l'annuaire des équipements sur le site internet de la Ville.



Parc Yvonne Abbas et Parc Botanique, DE NOUVELLES AIRES DE JEUX !

Au cours de l'année 2020, les parcs Yvonne Abbas et Botanique ont connu des travaux d'aménagement. Pour le premier, de nouvelles aires de jeux pour les 2-12 ans ont été aménagées. Au parc Botanique, ce sont des appareils de fitness pour les ados et les adultes qui ont été installés. Une barre de traction,

un vélo élliptique et un banc abdominal sont disponibles pour les sportifs de tous niveaux !

Parc Yvonne Abbas : à proximité de la plaine du SILILAM

Parc Botanique : à proximité du Grand Boulevard



Parc Yvonne Abbas.



Parc Botanique.



Carte de résident :

Vous résidez ou travaillez en zone bleue ? Vous n'avez pas encore votre carte de résident pour l'année 2021 ? Pensez à effectuer au plus vite vos démarches en ligne sur le site internet de la Ville ou en Mairie auprès du service de la régie.

Extension de la zone bleue : quartier du Pré Catelan et rue Salengro

Une nouvelle zone bleue sera instaurée courant mars 2021 dans le quartier du Pré Catelan et la rue Roger Salengro.

Seront concernées les rues suivantes : rue d'Oran, rue Amand Ostande, rue du Docteur Calmette, rue de Constantine, rue du Pré Catelan (entre la rue Salengro et le rond-point Delesalle), rue Delesalle, rue du Tissage, rue des Promenades, rue Roger Salengro (du n°83 au n°191 et du n°56 au n°172), Quai du Halage et allée Waudringhem.

La création de cette zone bleue permettra ainsi de fluidifier le stationnement dans ce secteur particulièrement touché par le phénomène des voitures «ventouses». Le stationnement limité à 1h30 pour les non titulaires de la carte de résident facilitera celui des résidents de ce quartier.

La MEL réalisera la signalisation de cette nouvelle zone bleue en mars prochain (stationnement délimité par un marquage bleu au sol et la pose

de panneaux). Les résidents et salariés des entreprises implantées dans ce périmètre pourront solliciter la délivrance d'une carte de stationnement zone bleue courant **février 2021**.

Toutes les informations sur le site internet de la Ville : www.ville-lamadeleine.fr

Sécurité : LA VILLE ÉTEND SES AIDES POUR LES VÉLOS

Pour lutter contre les vols de vélos, la Ville élargit ses aides financières aux dispositifs de sécurisation. En complément des antivols en U qui font déjà l'objet d'aides municipales, les dispositifs de marquage, de traçage et de système d'alarme peuvent désormais faire l'objet d'une subvention de la Ville lors de leur achat.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le marquage des vélos vendus neufs est

obligatoire. Le marquage des vélos d'occasions le sera quant à lui à partir du 1^{er} juillet 2021.

L'aide de la Ville s'élève à 50% du prix d'achat avec une limite fixée à 25€ et à quatre demandes par foyer dans un délai de 2 ans.

Pour effectuer vos démarches, rendez-vous sur le site internet de la Ville.



En 2021, lancez-vous dans : LE DÉFI ZÉRO DÉCHET



Le Défi Zéro Déchet en 2019 en chiffres :

- 835 ateliers
- 150 thématiques abordées
- 14 communes concernées
- 38% des familles ont réduit leurs déchets de 20%
- 32% des familles ont réduit leurs déchets de 60%

Vous êtes célibataire, en couple ou une famille nombreuse ? Vous êtes prêt(e) à relever le défi en rejoignant les milliers de familles qui s'engagent dans la réduction de leurs déchets ? Prenez part au Défi Zéro Déchet qui s'étendra sur toute l'année 2021 et qui vise à vous accompagner dans la réduction de vos déchets.

Le principe de ce défi initié par la Ville de Roubaix vise à réduire les déchets de notre quotidien. 32% de nos déchets sont des matières biodégradables ce qui correspond à 126kg par personne et par an. Ces déchets peuvent être réutilisés et/ou réduits comme bien d'autres. L'enjeu de ce défi est d'apprendre à travers divers ateliers comment réduire ces déchets.

En participant, vous aurez accès au site internet du dispositif qui vous permettra de réaliser un suivi du poids de vos déchets. La Ville vous fournira

un peson (appareil permettant de réaliser des pesées). De plus, la participation au Défi Zéro Déchet vous permettra de bénéficier d'un «coaching zéro déchet» comprenant un accès gratuit à des visites, des événements et surtout à de nombreux ateliers.

Répartis tout au long de l'année (selon l'évolution des restrictions sanitaires), les ateliers aborderont différentes thématiques de la vie quotidienne : l'univers de l'enfant (le goûter, faire son cartable), l'univers du bébé (couches lavables, produits d'hygiène du bébé), le Do It Yourself* (produits ménagers, cosmétiques), les animaux (alimentation, litière), les biodéchets (compostage, lombricomposteurs), les fêtes (Noël sans déchet, etc.), la cuisine anti-gaspillage (faire ses conserves, prolonger la vie des aliments), la consommation (l'eau du robinet, les

courses sans emballage) entre autres. Participer à ce défi est le premier pas d'une action qui vise à réduire les émissions de déchets ménagers.

La Ville de La Madeleine a décidé de s'inscrire dans cette démarche. Des commerces madeleinois arboreront le logo du dispositif afin de vous permettre aussi d'identifier les lieux à privilégier pour faire vos courses sans déchet !

Pour plus d'informations, contactez le service développement durable : 03 20 12 79 75 ou sur developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

Inscription sur : www.famillezerodechet.fr

**Do It Yourself : Faire par soi-même*

3 bonnes raisons de devenir une famille madeleinoise zéro déchet :

- > **Agir concrètement pour la planète** : en réduisant les déchets, la nature est mieux préservée.
- > **Préserver sa santé et celle de sa famille** : apprendre à fabriquer soi-même des produits 100% naturels efficaces et plus sains.
- > **Faire des économies** : en consommant mieux et en réduisant le gaspillage, les dépenses du quotidien coûtent moins cher.

GRIPPE AVIAIRE : PRUDENCE AVEC LES VOLAILLES MADELEINOISES

L'influenza aviaire plus connue sous le nom de grippe aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'Homme et n'infecte que les volatiles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille mais cette épidémie peut avoir des conséquences catastrophiques pour la filière.

Plusieurs cas hautement pathogènes ont été diagnostiqués en France et en Belgique. C'est pourquoi la vigilance de tous doit être renforcée. Par précaution, les particuliers détenteurs

de volailles (basse-cour) ou d'autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur doivent se déclarer auprès de la Mairie (formulaire disponible sur le site internet rubrique «Mes démarches»).

Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas. Les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous un filet de protection. Toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la Direction Départementale de la Protection des Populations. (03 28 07 22 00 ou sur dpp@nord.gouv.fr)



15 jeunes madeleinois EN ROUTE POUR DÉCROCHER LE PERMIS !

Partant du constat qu'il est le sésame souvent nécessaire pour décrocher un emploi ou une formation, la Ville aide les jeunes madeleinois à financer leur permis de conduire grâce au dispositif "décroche ton permis".

Cette année, 15 jeunes vont pouvoir en bénéficier ! Chacun à leur tour ils se sont rendus au Point Information Jeunesse de La Madeleine pour signer leur engagement : passer le code dans les 6 mois et la conduite dans les 12 mois à compter de l'inscription dans l'une des auto-écoles madeleinoises partenaires, et s'engager, pour 40 heures au total, auprès d'une association madeleinoise et de la mairie.



Benjamin fait partie des 15 jeunes madeleinois bénéficiaires du dispositif "décroche ton permis" pour l'année 2021. Il s'est rendu au PIJ pour signer son engagement. Prochaine étape : le code. En route !

TOUTES GENERATIONS

Inscriptions RENTREE 2021

Les inscriptions scolaires pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou au CP auront lieu du 8 mars au 30 avril. Une permanence sera assurée le samedi 13 mars de 8h30 à 12h, à la mairie.

Durant cette période, vous pourrez vous présenter à la Mairie, au service des écoles, muni des documents suivants :

- le formulaire de pré-inscription dûment rempli, (disponible auprès du service des écoles ou téléchargeable sur le site Internet de la ville),

- un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom,
- le livret de famille,
- tout document justifiant l'attribution de la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.

Un certificat de pré-inscription vous sera alors délivré pour l'école de votre secteur d'habitation.

Les enfants nés en 2019 seront inscrits sur liste d'attente. Leur admission se fera par le Directeur de l'école en fonction des places disponibles.

Renseignements auprès du service des écoles :
03 20 12 79 71

Madeleinois de 11 à 30 ans ? Pour toute information concernant les études, les métiers, la santé, l'emploi, la mobilité ou la vie pratique... rendez-vous au Point Information Jeunesse, 12, rue du Moulin.

**Ouverture : lundi et mercredi : 9h-12h / 14h-17h, mardi et vendredi : 9h-12h, jeudi : 14h-18h.
Tél : 03 28 52 66 90 / informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr**

Les ados en vacances au CENTRE MOULIN

Pendant les vacances d'hiver du 22 février au 5 mars, les animateurs du Centre Moulin accueilleront les ados madeleinois, de 11 à 17 ans, pour un hiver "du tonnerre" !

Inscriptions jusqu'au 12 février, directement auprès du Centre Moulin ados (entrée parc de Lattre de Tassigny).

Renseignements :
03 28 52 60 08 / 06 83 82 42 12
centre-moulin@ville-lamadeleine.fr

Les modalités d'inscriptions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires.

VACANCES D'HIVER

Les inscriptions, c'est maintenant !

Pendant les vacances d'hiver les accueils de loisirs seront ouverts du 22 février au 5 mars pour les enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires.

Les inscriptions et le paiement se déroulent jusqu'au 12 février.

Envoyez un mail à l'adresse service-famille@ville-lamadeleine.fr en précisant les nom, prénom, date de naissance de l'enfant.

Compte tenu du protocole sanitaire toujours en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs, les enfants seront accueillis, dans la mesure du possible, par groupe-école. Le lieu d'accueil sera ainsi déterminé par la Ville, sans possibilité de dérogation.

Dès réception de votre mail, le service vous ouvrira les droits sur le portail famille et vous pourrez vous y connecter pour réserver les jours d'accueil (réservations à faire en journée avec repas). Enregistrez puis procédez au paiement immédiat.

Le service est aussi à votre disposition pour effectuer les démarches avec vous.

Les inscriptions pour les accueils de loisirs des petites vacances scolaires sont obligatoires.

Renseignements : 03 20 12 79 93
service-famille@ville-lamadeleine.fr
www.ville-lamadeleine.fr

APPEL À LA MÉMOIRE de nos aînés !

Vous êtes madeleinois depuis votre enfance ? Vous avez fréquenté les écoles de la Ville ? Travaillé dans ses usines ou tenu l'un de ses commerces ? Vous êtes l'un de ses anciens sportifs ? Vous avez participé aux activités organisées par la Ville et ses associations ?

Le service aînés vous invite à partager les souvenirs que vous en avez !

Grâce à vos anecdotes, témoignages, photographies et autres cartes postales, une exposition sera préparée et présentée à votre attention à l'occasion des journées d'inscription aux activités aînés, en juin prochain.

Renseignements auprès du service aînés : 03 20 12 21 62
service-aines@ville-lamadeleine.fr

En raison des contraintes sanitaires, les activités proposées aux aînés Madeleinois sont interrompues. Afin de garder le lien et de continuer à divertir les aînés inscrits à celles-ci, des kits d'activités préparés par le service des aînés seront prochainement livrés au domicile de chacun d'eux.

SALON DE COIFFURE SOLIDAIRE

pour les bénéficiaires de l'association REVES

Aider les bénéficiaires à retrouver ou renforcer leur estime de soi c'est aussi l'un des objectifs qu'ont à cœur les bénévoles de l'association REVES (Ressourcerie Epicerie VESTiaire).

Ainsi, depuis le mois de décembre, Bernadette Kints, coiffeuse à domicile, a rejoint l'équipe de bénévoles pour proposer un nouveau service de coiffure à prix réduit ! Shampoing, coupe et brushing au tarif de 2€ pour les dames et de 1€ pour les hommes et les enfants. "Ce service est réservé aux bénéficiaires de l'association. Les recettes des prestations sont entièrement remises à l'association" explique Bernadette. Depuis l'ouverture de son atelier, chaque lundi après-midi, son "salon itinérant" installé dans la salle d'accueil des locaux de l'association ne désemplit pas ! La solidarité

entraînant la solidarité, elle a aussi reçu l'aide de Dorothée. Bénéficiaire de l'association REVES, cette dernière est titulaire d'un CAP coiffure et tenait à offrir de son temps et de son savoir-faire aux autres bénéficiaires. Avec ce duo de choc sympathique et à l'écoute, les cheveux, le cœur et la tête des madeleinois sont entre de bonnes mains !

Pour pousser un peu plus loin le "relooking", en prévision d'un entretien d'embauche ou pour toutes autres occasions, l'expérience peut aussi se poursuivre au vestiaire (voir ci-dessous).

C'est Sophie, ancienne responsable de magasin et bénévole de l'association depuis juin dernier qui le gère. Elle met son expérience à disposition des bénéficiaires pour apporter des conseils vestimentaires et dénicher la pièce idéale parmi les vêtements,



Dorothée (à gauche) et Bernadette (à droite) coiffent bénévolement les Madeleinois bénéficiaires de l'association REVES, chaque lundi après-midi.

chaussures, sacs et accessoires de seconde main, généreusement offerts par les Madeleinois ! Des pièces qui se vendent de 0,50€ à 4€ et dont les recettes permettent d'approvisionner l'Épicerie Solidaire. Car, il faut rappeler que l'association REVES

permet aussi d'offrir une aide alimentaire aux Madeleinois en difficulté passagère.

Pour en savoir plus sur l'association REVES, rendez-vous sur le site internet : www.reveslamadeleine.fr

LE VESTIAIRE, repère de bonnes affaires !

Le vestiaire situé dans les locaux de l'association REVES (Ressourcerie Epicerie VESTiaire) est ouvert à tous les Madeleinois. Vous pouvez y déposer des vêtements, sacs, chaussures, accessoires et jouets de seconde main et en bon état. Sophie, bénévole de l'association, lave, repasse et met en place les produits dans le vestiaire, comme dans un vrai magasin, à très petits prix !

Toutes les recettes du magasin sont reversées à l'association REVES.

LE VESTIAIRE (MAGASIN SOLIDAIRE), 65 rue Léon Trulin.
Ouverture mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Renseignements : 03 28 52 32 04



L'association REVES reçoit le soutien du Département

En décembre dernier, Marguerite Chassaing, Conseillère Départementale de La Madeleine, s'est rendue au magasin solidaire avec une dotation alimentaire pour les bénéficiaires de l'association REVES, de la part du Conseil Départemental du Nord. Des conserves de Noël ont notamment été offertes pour les fêtes de fin d'année. L'occasion d'une visite des locaux du magasin solidaire en compagnie d'Eryck Ziza, Adjoint à la solidarité (à gauche), Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine (au centre) et Philippe Boilot, président de l'association REVES (à droite).

Votre carte postale de la CHAUFFERIE HUET :



La Chaufferie de l'ancienne usine Huet a été rachetée puis réhabilitée en salle de spectacles par la Ville de La Madeleine. A l'avenir et dès que la situation sanitaire le permettra, cette salle pourra accueillir une partie de la programmation culturelle municipale.

La Chaufferie Huet est l'ultime pilier du «Carré Magique Culturel» madeleinois composé du Conservatoire de Musique, du Millénaire et de la Médiathèque Municipale.

En ce début d'année, la Ville de La Madeleine vous offre cette carte postale. Pour contacter vos proches, donner des nouvelles ou tout simplement la conserver précieusement, décollez la carte postale ci-contre.

CULTURE
ET
SORTIES



Retrouvez toute la programmation culturelle de la Ville de La Madeleine dans l'agenda culturel disponible sur le site internet.

En raison des évolutions de la situation sanitaire, l'ensemble des événements annoncés est susceptible d'être reporté ou annulé.

La Médiathèque passe en mode dynamique :

La Médiathèque Municipale s'adapte aux évolutions des contraintes sanitaires. Désormais, de nouvelles mesures sont en vigueur pour pouvoir poursuivre une partie de l'activité culturelle sur le site. Ces nouvelles règles sont les suivantes :

> **Le respect d'un protocole sanitaire strict** avec port du masque obligatoire, usage du gel hydroalcoolique et distanciation physique assurée.

> **L'ouverture de la Médiathèque 18h par semaine** pour les Madeleinois avec une fermeture à 17h30 pour respecter le couvre-feu en place actuellement.

> **L'instauration d'un circuit pour les prêts et d'un autre circuit pour les retours de prêt** afin d'éviter les brassages au sein de la Médiathèque.

> **Le maintien du service de click and collect** pour permettre aux Madeleinois de venir chercher des documents réservés en ligne ou par téléphone sur une période de 7 jours.

> **La possibilité de disposer d'un poste informatique** ou d'autres outils numériques avec un accès à internet sur réservation à raison d'une heure par jour.

> **Le maintien du service de portage à domicile** des documents de la Médiathèque pour les personnes empêchées de se déplacer. Il est possible de réserver des documents en ligne ou par téléphone. Ils vous seront livrés directement à votre domicile et à vélo par des agents de la Médiathèque.

> **Il n'est malheureusement pas encore possible de rester sur place** pour bouquiner, travailler, jouer aux jeux vidéos, de consulter les journaux ou les tablettes. Pour cela, il faut faire preuve encore de patience !

Ces règles sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution du contexte sanitaire.

Nouveau site internet pour la Médiathèque !

Pendant le premier confinement, un panel d'utilisateurs a été interrogé sur sa pratique du site internet de la médiathèque. Tenant compte de cette analyse, l'interface a été entièrement repensée. Le site sera entièrement responsive, c'est-à-dire qu'il s'adaptera automatiquement à tous vos écrans. En attendant le nouveau site internet, l'ancien reste actif pour faire vos recherches sur le catalogue en ligne, réserver vos documents, prendre connaissance des services et accéder à la VOD et à l'offre d'autoformation Skilléos.



En raison de l'évolution des contraintes sanitaires, les événements culturels la Médiathèque sont annulés au moins jusqu'aux vacances de février. Le concert de Simon Fache à la Chaufferie Huet est reporté en septembre et le spectacle «Le souper du squelette» est quant à lui reporté au 27 avril aux mêmes horaires.

ATTENTION, ÇA TOURNE !

Bonne année 2021 !

Crise sanitaire oblige. La traditionnelle cérémonie des vœux de Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, n'a pas pu être organisée cette année au complexe sportif Claude Dhinnin.

Quel bilan de l'année écoulée et quelles perspectives pour 2021 ? Sébastien Leprêtre vous invite à le suivre en vidéo, à la rencontre des acteurs madeleinois qui ont notamment œuvré au quotidien pendant le confinement. Vous découvrirez également les perspectives pour l'année 2021 sur les lieux madeleinois qui connaîtront des changements prochainement.

Retrouvez cette "visite guidée" en vidéo sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

Joyeuse année à toutes et tous et surtout prenez soin de vous !



Sébastien Leprêtre à la rencontre de Chantal Gardner, Madeleinoise, qui a rejoint le réseau de bénévoles aidants/aidés, mis en place par la Ville, pendant la crise sanitaire.

Retrouvez la vidéo des vœux en ligne sur le site internet de la Ville.

www.ville-lamadeleine.fr

Vaccination pour les plus de 75 ans, **LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE**



Les Villes de La Madeleine, Marcq-en-Baroeul, Mouvaux, Bondues, Saint André, Wambrechies et Marquette ont proposé au Préfet d'ouvrir un centre intercommunal de vaccination à l'hippodrome de Marcq en Baroeul. Au moment où nous écrivons ces lignes, la Préfecture n'a pas encore donné son feu vert.

Suite à l'allocation du Premier Ministre le 14 janvier dernier, la Préfecture du Nord a confirmé qu'à compter du 18 janvier 2021, les personnes âgées de 75 ans et plus, ne résidant pas en EPHAD, seraient prioritaires dans le cadre de la première phase de vaccination.

Les prises de rendez-vous s'effectuent :
- sur le site www.sante.fr
- ou par téléphone via le centre régional d'appel au 03.92.04.34.71

La ligne téléphonique étant particulièrement saturée du fait du nombre d'appels, la durée d'attente peut s'avérer relativement longue.

Dans ce cadre, la Ville de La Madeleine propose de venir en aide aux personnes âgées de plus de 75 ans qui rencontreraient des difficultés à la fois pour procéder à leur inscription par internet, mais aussi pour se rendre dans le lieu de vaccination arrêté lors de la prise de rendez-vous.

À cette double fin, vous pouvez donc contacter le service aînés au 03.20.12.21.62.

VOS RENDEZ-VOUS CITOYENS

Jeudi 18 février

Conseil municipal

A 18h30 salle du Conseil en Mairie.
Retransmission en direct sur le site de la Ville

Vendredi 12 mars

Tchat en ligne avec M. le Maire

De 18h30 à 20h sur le site de la Ville
www.ville-lamadeleine.fr

Samedi 13 février

Permanence de M. le Maire

De 9h30 à 11h30 en Mairie, dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire - pas plus d'une personne par échange - temps de passage raccourci).

La Ville de La Madeleine, **PREMIÈRE** sur le podium régional ODIS

La dernière édition des podiums des municipalités organisés par l'Observatoire indépendant des Dirigeants de l'Industrie et des Services (ODIS) publiée en décembre 2020, a récompensé la Ville de La Madeleine en lui décernant, pour la première fois, la première place du palmarès des villes de 20.000 à 100.000 habitants de la Région des Hauts-de-France les plus attirantes.

La Madeleine figurait depuis 7 ans, à la 2^{ème} place derrière Marcq-en-Baroeul. Ce classement est maintenant inversé.

Ces podiums sont issus de la volonté de dirigeants de PME de la région Lilloise de connaître le bon usage des

impôts et taxes versés aux collectivités locales.

Chaque année, les finances des communes de la Région sont ainsi examinées pour déterminer 4 indices de performance (gestion, gouvernance, service financier restitué et partenariat pédagogique) permettant d'établir un classement des collectivités les plus performantes en matière de gestion sous le terme « d'attraction ».

La capacité d'attraction est donc le reflet de la gestion, du mode de gouvernance et des services proposés par la municipalité.

Retrouvez les éléments budgétaires de l'année 2020 sur le site de la Ville.



Céline Le Roy, Adjointe au Maire déléguée aux Finances aux côtés de Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, affichant le palmarès 2020 !

Pour la première fois, La Madeleine obtient la première place du palmarès des villes de 20.000 à 100.000 habitants de la Région des Hauts-de-France les plus attirantes.

Les échos du **CONSEIL MUNICIPAL** du 16 décembre 2020

- Création d'une réserve civique madeleinoise pour accomplir des missions occasionnelles d'intérêt général.

La réserve civique permettra l'engagement bénévole et occasionnel de Madeleinois et de Madeleinoises souhaitant être acteurs dans un ou plusieurs domaines d'actions à l'échelle communale.

Adoptée à l'unanimité

- Lancement d'une démarche zéro déchet.

En lien avec la politique en matière de Développement Durable portée par la Ville, les habitants volontaires seront encouragés à réduire leurs déchets ménagers.

Adoptée à l'unanimité

- Réalisation d'une étude visant à sécuriser et apaiser les déplacements

aux abords des établissements scolaires.

Cette démarche concernera toutes les écoles, publiques et privées, mais aussi les deux collèges et le lycée Valentine Labbé.

Adoptée à l'unanimité

- Élargissement de l'aide financière municipale aux dispositifs de lutte contre les vols de vélos

Ces dispositifs (marquage, traçage, alarme) que la Ville se propose de co-financer, entrent désormais dans le champ de la loi.

Adoptée à l'unanimité

- Mise à disposition d'une caméra piéton pour les pompiers.

Cette caméra piéton vise à prévenir tout incident de nature à mettre en péril l'intégrité physique des Sapeurs-Pompiers Madeleinois lors de leurs

interventions.

Adoptée à l'unanimité

- Concours exceptionnel à l'Union des Commerçants, Artisans et Professionnels pour l'expérimentation d'un système local de « click and get » et pour la refonte de son site internet.

Adoptée à l'unanimité

- Démarche de végétalisation des cours des écoles madeleinoises

Pour améliorer le bien-être des écoliers, contribuer à la qualité de l'air et réduire le phénomène des îlots de chaleur, la municipalité va engager, dans le cadre du schéma global de verdissement de la commune, une démarche de végétalisation des cours d'écoles madeleinoises.

Adoptée à l'unanimité



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

PROCHAINE COLLECTE DE SANG LES 10 ET 11 MARS

En pleine pénurie, l'Etablissement Français du Sang appelle aux dons en urgence.

Une troisième collecte de sang sera organisée à la salle Moulin, (rue du Moulin) **les 10 et 11 mars prochains** de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Qui peut donner : toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection légale et reconnue apte à l'issue de l'entretien fait sur place le jour du don.

Dans les conditions actuelles, il est nécessaire de prendre rendez-vous en ligne :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

BIENVENUE À LA NOUVELLE MAIRE DE KAARST

Notre ville jumelle Kaarst, a élu une nouvelle maire au mois de novembre. Ulrike Nienhaus, Maire de Kaarst de 2015 à 2020 laisse ainsi sa place à Ursula Baum, nouvelle "bürgermeister" qui a débuté son mandat le 2 novembre dernier. Dès que le contexte sanitaire le permettra, les élus madeleinois et kaarstais se rencontreront pour élaborer un programme d'actions communes entre les deux villes amies.



VIVRE ET TRAVAILLER

APIS URBANA
Té debate : 06 24 88 63 78

www.apisurbana.fr
Facebook : ApisUrbanafiance

Miel en vente chez le primeur
"Feuille de Chou"
112 Avenue Saint Maur
03 20 55 41 72

En 2013, Thomas Devienne, apiculteur madeleinois, crée "Apis Urbana", société de service apicole spécialisée dans l'installation de ruchers sur les territoires, dans les entreprises et les administrations de la métropole. Sa volonté : "Mettre en avant les actions et investissements verts, montrer le rôle et la variété des pollens des

fleurs en milieu urbain, mais aussi, et surtout, faire découvrir aux employés, clients, habitants... l'importance du rôle des abeilles !" explique-t-il.

Mais, au fur et à mesure de son expérience et à force de mettre en pots le miel produit par ses abeilles aux couleurs des entreprises, Thomas Devienne a décidé de réaliser, aussi, sa propre production à destination du grand public.

À son "cheptel", l'apiculteur compte environ 150 ruches, où travaillent environ 50 millions d'abeilles principalement noires locales, installées surtout sur la Métropole Européenne de Lille, mais aussi dans toute la Région Hauts-de-France. Une quarantaine de ces ruches sont d'ailleurs situées à La Madeleine.

Ces petites butineuses produisent ainsi localement, et pour notre plus gourmand plaisir, quatre variétés de

miel : du miel de printemps et du miel d'été toutes fleurs, du miel crémeux et du miel de châtaigner.


Pour pouvoir les goûter et les savourer à volonté, l'apiculteur met ses pots en vente chez le primeur madeleinois "Feuille de Chou" situé au 112 Avenue Saint Maur.

Vous pouvez aussi vous les procurer directement auprès de Thomas Devienne.

Bonne dégustation !

APIS URBANA

Le miel produit à "deux bzzz" de chez vous !



Après avoir suivi un cursus entièrement artistique (Ecole Supérieure Arts Appliqués et Textiles de Roubaix, Ecole Régionale Supérieure d'Expression Plastique de Tourcoing et Ecole des Beaux Arts de Lille), Steeve Olivier s'est dirigé vers le métier de web designer. C'est un événement familial qui l'a poussé, il y a 7 ans, à suivre un autre chemin, afin de "se lever chaque matin pour faire quelque-chose que j'aime"

explique-t-il. Encouragé par sa famille, il ouvre en 2016 son salon de tatouage à Roubaix. Un jour, Jess, à la recherche d'un "formateur" depuis 2 ans, passe les portes du salon. « Impressionné par la qualité de ses dessins et son talent inné » et conquis par sa détermination, Steeve décide de la prendre "sous son aile". Après une année d'observation, il laisse "son élève" le tatouer, et depuis, ils exercent leurs ta-

BLACKSTRIDER

"Artistes et artisans"

BLACKSTRIDER, tattoo shop
121 rue du Président Georges Pompidou
Ouvert du mardi au samedi, de 12h à 19h
Contact : blackstridertattoo@gmail.com

lents en duo !

Les charges trop lourdes liées à la fermeture imposée au printemps dernier, lors du premier confinement, les ont obligés à fermer définitivement leur salon roubaisien. Mais "BLACKSTRIDER" est de retour, à La Madeleine ! Un local plus petit, mais mieux agencé, plus fonctionnel et personnalisé à notre image » explique Steeve, ravi de l'emplacement de son nouveau salon et de ses nouveaux voisins.

Tous deux particulièrement attirés par l'univers de l'animation et la culture asiatique en général (à l'image de la fresque du local réalisée par les deux artistes), ils sont aussi ouverts et inté-

ressés pour travailler sur toutes sortes de projets. "Chaque projet a sa place. Il doit être unique, adapté à chaque personne et bien pensé" précise Steeve. En effet, le duo a à cœur d'échanger, dialoguer, accompagner et prendre le temps qu'il faut pour offrir à chacun le projet qui lui ressemble. "C'est une forme d'art sensuel. Des œuvres uniques qui vivent et vieillissent avec les personnes", complète "l'artiste/artisan".

Rendez-vous sur la page Facebook du salon « BLACKSTRIDER » pour découvrir le travail et l'univers de Steeve et Jess.

Les jours et horaires d'ouverture des commerces indiqués sur nos pages sont ceux pratiqués de manière générale. Ils ne tiennent pas compte des horaires appliqués pendant les périodes actuelles de couvre-feu ou de confinement.

Bienvenue dans le NOUVEAU HAMEAU COMMERCIAL !

*D'une surface de 4 200 m², le nouveau hameau commercial, qui prend place sur les anciens terrains de tennis de La Madeleine, accueille à ce jour le magasin **Prise Direct'** et la boulangerie Mathieu. Zoom sur ces deux enseignes qui privilégient les circuits courts et la qualité !*

Les producteurs à votre table «PRISE DIRECT'»

Soyez en prise directe avec vos producteurs !

Créée par les agriculteurs de la région Hauts-de-France par le biais de leur coopérative, **Prise Direct'** est une enseigne installée récemment dans le nouveau hameau commercial.

Directement livrés par les producteurs, des produits de qualité et de saison vous sont proposés : fruits et légumes, viande, produits laitiers, épicerie, fromagerie, bières artisanales... Vous pourrez également profiter des rayons traiteur et glaces.

"La région compte une dizaine de magasins. Le principe est d'offrir aux consommateurs une large gamme de produits en provenance directe des exploitations de la région", explique Louise, responsable du magasin madeleinois.

Du frais et du local ! **Prise Direct'** privilégiant le circuit-court, vous permet de découvrir la variété de choix des producteurs près de chez vous. Les clients apprécient ce nouveau concept : "C'est un beau magasin avec un beau choix de produits de la région, le rayon boucherie est top, beaucoup de choix de produits de qualité ! Et le personnel est très sympathique".

«PRISE DIRECT'»

4, avenue Pierre Mauroy - Hameau commercial "Les terrasses" dans le quartier Saint Charles. Du lundi au samedi de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h. Tél : 03 66 21 24 70



Boulangerie pâtisserie Mathieu «LA TRADITION AU NATUREL»



«BOULANGERIE MATHIEU»

4, avenue Pierre Mauroy - Hameau commercial "Les terrasses" dans le quartier Saint Charles - laboulangieriemathieu.com

Du lundi au samedi de 6h à 20h et le dimanche de 6h à 13h.

Tél : 06 87 01 05 39

Après Hem et Lille, Mathieu ouvre une troisième boulangerie pâtisserie située dans le nouveau hameau commercial, à l'entrée du quartier Saint Charles. L'équipe dynamique composée de 15 personnes vous accueille dans un espace chaleureux offrant un espace de restauration boulangère/snacking que vous pourrez occuper dès que le contexte sanitaire le permettra.

Finaliste du concours "La meilleure boulangerie de France", Mathieu, c'est avant tout du bon pain, au levain entier ou à la coupe et toute une variété bio. Vous serez séduits par le goût et la matière des pains. La sélection minutieuse des matières premières pour élaborer le pain et le savoir-faire des boulangers confèrent au pain une texture, une saveur et un goût uniques.

Respect de la tradition mais tourné vers l'avenir, tel pourrait être le leitmotiv de Mathieu Philippe, créateur des boulangeries Mathieu.

Pour Mathieu et toute son équipe, la boulangerie et la pâtisserie sont les plus beaux métiers du monde car ils véhiculent des valeurs de partage.

N'oubliez pas les délicieuses pâtisseries et les viennoiseries pour vos pauses goûters et desserts !

COMMERÇANTS, la Ville vous aide !

La Ville organise des permanences personnalisées pour accompagner les commerçants Madeleinois en cette période difficile. Avec l'aide d'un conseiller de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, vous pourrez constituer les dossiers de sollicitation pour bénéficier des aides mises en place par la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille. La Ville vous conseille également dans les démarches pour obtenir des aides municipales à l'installation, à la sécurisation, à l'accessibilité... renseignez-vous !

Renseignements auprès du service commerces : service-commerce@ville-lamadeleine.fr ou 03 20 12 79 73.

"Adeline Lingerie" change de prénom et de propriétaire mais l'activité reste la même ! "Céline Lingerie" ouvrira prochainement ses portes au 155 bis rue du Général de Gaulle. Plus d'infos dans notre prochaine édition.

ON A AIMÉ

1 En décembre dernier, 2 170 coquilles de Noël ont été distribuées aux élèves des écoles publiques et privées de La Madeleine, ainsi qu'à leurs enseignants. Pour l'occasion, les élèves de grande section de l'école maternelle Eugène d'Hallendre avaient préparé deux chants de Noël qu'ils ont interprétés en trois langues (Français, Anglais, Espagnol) devant Violette Massiet-Zielinski, Adjointe aux écoles, venue leur apporter leurs coquilles.



2 En raison des restrictions sanitaires, le goûter de Noël auquel la Ville invite chaque année les familles mono-parentales (bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale), s'est fait cette année sous forme de permanence. Le Père-Noël, présent pour l'occasion, a pu remettre à chaque enfant cadeaux et friandises, tandis que les mamans recevaient un bouquet de fleurs et les papas des chocolats.



3 Cette année, pour la première fois, la Ville a organisé deux jeux concours à l'occasion de Noël. L'un des deux vous invitait à nous envoyer la photo de votre sapin que vous avez créé, décoré, habillé avec soin et application et qui a illuminé votre salon en ces fêtes de fin d'année. Parmi les 25 jolis sapins reçus, le grand gagnant est celui de Maud Laval. Bravo !



4 De nouvelles décorations de Noël durables et économiques, faites presque entièrement à partir de matériaux de récupération par les membres des Ateliers AMIS (Association Madeleinoise d'Intégration Sociale), ont pris place dans l'Hôtel de Ville. Lutins, sapins, petit train, cadeaux géants et autres décors merveilleux qui feront leur retour au Noël prochain !



5 Pendant la période des fêtes de fin d'année, et avec le soutien de la Ville, l'Union des Commerçants, Artisans et Professionnels de La Madeleine (UCAP), a mis en place un système de livraison à vélo sur tout le territoire de La Madeleine. Bonne nouvelle ! Ce service "clic & get" se poursuit en cette année 2021.

La livraison, assurée par Happy-moov dans les 5 heures suivant votre achat dans un commerce madeleinois est entièrement gratuite. Renseignez-vous auprès de votre commerçant.



6 à 8 En raison des contraintes sanitaires, la distribution des colis de Noël offerts aux Madeleinois de plus de 70 ans par la Ville et le Comité des Aînés, Fêtes et Animations (CAFA), s'est faite cette année à domicile ! Bénévoles, élus et agents de la Ville ont préparé et distribué près de 1 700 colis en 2 jours ! Des colis dont le contenu a déjà assurément disparu. Régalant les papilles de leurs propriétaires !

9 et 12 Les jolis paysages blancs, givrés ou neigeux, offerts par la météo hivernale font naître en chacun de nous des talents de photographe ! Un samedi de janvier, La Madeleine s'est ainsi recouverte d'un joli manteau neigeux. À cette occasion nous vous avons invité à nous envoyer vos photos via la page Facebook de la Ville. En voici quelques-unes ! (photo 9 de BC Lie) (photo 10 de Claire Capon) (photo 11 de Précillia Bzou) (photo 12 de Anthony Wattine).



13 Cette année vous avez été nombreux à vous rendre sur la Place du Marché, accompagné de votre sapin "déshabillé", vous assister en direct à sa transformation en broyat ! Les agents du service espaces vert ont broyé, en une matinée, plus de 250 sapins.





14 Touche finale extérieure de la Chaufferie Huet transformée en salle de spectacles, la structure métallique de 11 mètres posée il y a tout juste 1 an au sommet de la cheminée de 23 mètres est à présent éclairée par 18 projecteurs led, dont la couleur peut-être modifiée.

15 Les plaques commémoratives de la caserne des pompiers de La Madeleine ont été rénovées grâce au financement de la Ville. Celle-ci offrira prochainement une nouvelle jeunesse à la tour de séchage sur laquelle les plaques sont posées ! Un ravalement de façade qui sera réalisé avec le soutien du Département du Nord et de la Métropole Européenne de Lille.

16 Le complexe sportif du Romarin se refait une beauté ! En janvier dernier, les agents des services techniques ont entièrement repeint ses murs intérieurs.



16

15



Cette page permet tous les mois, aux différentes composantes du Conseil Municipal de s'exprimer librement sur les sujets municipaux de leur choix dans le respect des personnes et de la loi. Les textes sont retranscrits avec leurs éventuelles fautes de syntaxe, grammaire et orthographe et doivent être conformes aux dispositions de l'article 34 du règlement intérieur, adopté lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

EXPRESSION LIBRE

«LA MADELEINE QUE NOUS AIMONS»

PETITE POLÉMIQUE POLITICIENNE

Dans sa Tribune de décembre, l'opposition prétend que la Ville a amputé le « budget » des écoles. Or, celles-ci se sont vues allouer en avril 2020 un montant identique à celui de l'année dernière, en fonctionnement comme en investissement, dans le cadre du budget voté par le Conseil municipal du mandat précédent.

Par ailleurs, soucieuse en permanence du bien-être de ses écoliers, la Ville est toujours allée bien au-delà de ses compétences obligatoires, en allouant directement à chaque école une subvention visant à l'aider à mener à bien ses projets (sorties scolaires, entrées aux musées, etc.). Même si, durant deux mois de fermeture, puis les mois suivants, et jusqu'à ce jour, aucune sortie n'a été autorisée pour les classes, les écoles ont néanmoins reçu 60 % de cette subvention facultative, qu'elles pourront conserver pour l'utiliser ultérieurement. Très rares sont les communes qui, comme La Madeleine, dépassent le cadre de leurs obligations à l'égard de chacune de leurs écoles en leur délivrant cette subvention directe à caractère facultatif.

Mais l'opposition préfère déformer la

réalité pour créer une petite polémique politicienne.

AU CŒUR DES ÉCOLES

Les abords des établissements scolaires connaissent chaque jour des flux importants de piétons, cyclistes et véhicules motorisés qui sont des sources potentielles de conflits d'usage et de danger pour les enfants et adolescents fréquentant ces établissements. Aussi, et pour renforcer la sécurité de nos enfants, la municipalité a décidé de déclencher une étude opérationnelle au niveau de chaque établissement scolaire.

De même, pour améliorer le bien-être des écoliers, contribuer à la qualité de l'air et réduire le phénomène des îlots de chaleur, la municipalité va engager, dans le cadre du schéma global de verdissement de la commune, une démarche de végétalisation des cours d'écoles madeleinoises.

AVALANCHE DE PRIX

L'hiver, à La Madeleine, les avalanches dégringolent en prix et en récompenses pour la Ville.

Le palmarès 2020 du «podium des municipalités» organisé par l'associa-

tion indépendante ODIS a, en effet, distingué une nouvelle fois notre commune en lui attribuant, pour la première fois, la première place des villes de plus de 20 000 habitants les plus attirantes de la Région Hauts-de-France. Longtemps à la deuxième place derrière sa voisine Marcq-en-Barœul, notre commune est cette année sur la plus haute marche du podium.

Une autre distinction est venue aussi récompenser la Chaufferie Huef en la plaçant sur la deuxième marche du podium des POC (preuve de concept) « ville collaborative » soutenus par la MEL dans le cadre de la capitale mondiale du design 2020.

MOBILISÉS POUR NOS COMMERCES (Suite)

Dans notre dernière tribune de décembre, nous avons évoqué plusieurs initiatives municipales prises en faveur de nos commerces de proximité madeleinois. En voici une nouvelle.

La cérémonie des vœux au personnel municipal ne pouvant être organisée cette année pour cause de crise sanitaire, le coût de cette manifestation sera converti en bons d'achats de 15 €, remis à chaque agent et à faire valoir

dans les commerces de proximité madeleinois.

CENTRE DE VACCINATION

Afin de contribuer efficacement et concrètement à la protection sanitaire de leurs concitoyens, les Maires de Marquette, Saint-André, Wambrechies et La Madeleine, ont proposé d'accueillir un centre de vaccination mutualisé dans la continuité du centre de dépistage intercommunal qui avait été mis en place lors du premier confinement. Nous espérons naturellement que cette proposition recevra l'assentiment de la Préfecture.

Excellente année 2021 à toutes et à tous ! Et surtout ... la santé !

**«La Madeleine que nous aimons»
Groupe des élus
de la Majorité Municipale**

«AGIR POUR L'AVENIR»

Quittant 2020, nous ne pouvons que nous réjouir en souhaitant à tous une meilleure année 2021. Cette année, bouleversée par la COVID, aura été génératrice d'angoisses et d'interrogations sur notre avenir et celui de nos enfants. Nous avons une pensée pour tous ceux qui ont perdu un proche, ceux qui ont perdu leur travail et ceux qui ont été mobilisés au quotidien.

Durant cette crise, nous avons redécouvert l'intérêt de consommer « local », en circuit court et de promouvoir le commerce et l'artisanat local. Il est plus qu'essentiel de continuer en

2021. Cette solidarité envers nos commerçants, nos artisans, nos entreprises et nos associations est primordiale. Le secteur culturel « sacrifié » en 2020 devra également être préservé tant il est désormais en danger. En 2021, plus que jamais, la solidarité devra aussi s'exercer au quotidien vers les plus fragiles et les plus démunis. L'action municipale devra y veiller.

Enfin, une prise de conscience écologique semble désormais s'imposer dans la population et chez nos élus. Mais nous pouvons encore mieux faire. Nous attendons plus de concer-

tation sociale et plus de priorité sur l'écologie. Il en va de notre mieux vivre, de notre santé et de celle de nos enfants. La Madeleine, ville déjà la plus urbanisée de la MEL, le sera encore plus en 2021 au regard des projets portés par la majorité. Cette « densité heureuse » constitue un objectif désormais incompréhensible au regard des signaux toujours plus nombreux de l'urgence climatique. L'attente de parcs, d'arbres (en terre et pas en pots), de fraîcheur, de pelouses, d'espaces jeux, de pistes cyclables si cruciaux pendant le confinement, le sera aussi pendant les étés de plus en plus chauds.

Tous ensemble, il nous faudra unir nos efforts pour maintenir cette solidarité et avancer sur les sujets écologiques. Nous sommes fiers de vous avoir représenté(e)s en 2020 et d'avoir fait entendre à côté de la majorité une autre voix et montré une autre voie.

En 2021, soyez sûr(e)s que nous continuerons à porter ces valeurs écologiques et sociales pour la ville de La Madeleine.

Pour nous rejoindre : www.agir-avenir.org - contact@agir-avenir.org

«Agir pour l'avenir»

INFOS PRATIQUES

OPÉRATION DÉNEIGEMENT !



Photo : Claire Capon

En janvier, un manteau neigeux a recouvert le sol madeleinois. L'occasion est venue de faire le point sur le «qui déneige quoi» dans la commune.

Qui est chargé de déneiger nos rues ?

C'est le Conseil Départemental qui est tenu de dégager les routes départementales, la commune se charge quant à elle de déneiger les voies communales et de sabler les voies communautaires.

Et les trottoirs ?

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de maintenir votre trottoir en état de propreté en le déblayant en cas de neige et de gel. En cas d'accident, votre responsabilité est engagée. Les neiges et les glaces ne doivent cependant pas être poussées à l'égout, les bouches d'égout devant demeurer libres.

ERRATUM

Marie Paule DERAÏN est décédée le 29 octobre 2020 et non le 26 octobre comme annoncé dans notre précédent magazine.

Prévenir les intoxications AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'intoxication au monoxyde de carbone. Adoptez les bons réflexes relatifs au fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Pour limiter les risques, il convient d'appliquer certains gestes :

- Vérifier et entretenir ses installations de chauffage et de production d'eau chaude avant chaque hiver par un pro-

fessionnel qualifié. Il en est de même pour les conduits de fumée.

- Chaque jour, aérer au moins dix minutes par jour son domicile.

- Ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.



L'INSEE ENQUÊTE À LA MADELEINE :

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise de février à avril 2021 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. Cette enquête est réalisée

sur un échantillon de 18 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire dont certains se trouvent dans la commune. Les ménages interrogés le seront par M.Léonard, enquê-

teur de l'INSEE disposant d'une carte officielle. Ils seront prévenus au préalable par courrier du passage de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens sont strictement confidentielles.

TOUT SUR VOS DÉCHETS :

Le traitement des déchets relève de la Métropole Européenne de Lille. Sur le territoire de La Madeleine :

- **les déchets recyclables** (bac au couvercle grenat ou sacs règlementaires roses) sont collectés le mardi matin à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (sauf rue Saint-Pierre).

- **les déchets non-recyclables** (bac au couvercle gris ou sacs règlementaires noirs) sont collectés les mardis et vendredis matins à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (sauf rue Saint-Pierre).

Les bacs ou les sacs ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public en dehors des jours de collecte. Une amende de 35€ sera

adressée à tout contrevenant.

- **les déchets diffus spécifiques** : la collecte des DDS (produits dangereux pour la santé ou l'environnement) a lieu chaque 1^{er} samedi du mois sur la place du Marché (côté rue Pompidou).

- **les encombrants** : prenez rendez-vous pour organiser la collecte de vos encombrants volumineux. Pour cela, contactez le **0 800 203 775**, appel gratuit depuis un poste fixe de 8h à 17h (ou via la messagerie contact-dechets@lillemetropole.fr). Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets à la déchèterie de La Madeleine : 301, rue Pompidou le lundi de 9h à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h.

Afin d'offrir aux métropolitains un service toujours plus adapté à leurs besoins, la MEL renforce son service de collecte des encombrants sur rendez-vous :

> Vous avez la possibilité de choisir votre créneau parmi 12 tranches horaires, du lundi au samedi, entre 7h et 20h. Vous pouvez aussi choisir parmi des créneaux de 2h au lieu de 4h.

> Si vous habitez en appartement, rapprochez-vous de votre bailleur pour savoir si vous pouvez prendre rendez-vous individuellement.

La collecte sur rendez-vous s'est accompagnée de la mise en place d'un service de proximité : les Déchet'tri mobiles. Plus d'informations sur le site : www.lillemetropole.fr

ÉTAT-CIVIL

LES NAISSANCES :

Julia DUMONT, le 01/11 - Anatole CHRISTORY, le 04/11 - Dana RIBOLZI, le 13/11 - Tasnym HADJADJ, le 15/11 - Malo DUMOULIN, le 16/11 - Lina TANGHE, le 16/11 - Léonie de LESCURE, le 20/11 - Olympe STERCKEMAN, le 24/11 - Joséphine COGNIOT, le 29/11 - Martin MOREAU, le 30/11 - Ellie DUBOIS, le 30/11 - Emma NIERENGARTEN, le 10/12 - Hugo BACRO, le 16/12 - Ilyam DJEBBAR, le 17/12 - César MARESCAUX, le 31/12.

LES MARIAGES :

Aline GODDERIS et Joseph BENHAÏM, le 13/11 - Pauline MORDACQ et Mohammed HASNAOUI, le 19/12 - Stéphanie DEFERI et Simion DORE, le 23/12.

LES DÉCÈS :

Paulette VOISARD, le 01/11 - Jacqueline TUNE, le 06/11 - Odette CASTIER, le 08/11 - Mohammed TOUIL, le 08/11 - Jean KERRENNEUR, le 21/11 - Carole MONTAIGNE, le 26/11 - Lydie LEZENEC, le 28/11.

André FRENOY, le 04/12 - Raymonde SERRURIER, le 08/12 - Bernadette DORDAIN, le 08/12 - Roger BEUGNET, le 10/12 - Jacques LEPRINCE, le 12/12 - Jimmy KOZLOWSKI, le 14/12 - Marc LETOMBE, le 15/12 - Colette VAN-THEEMSCHE, le 16/12 - Danielle HOUTHOOFF, le 17/12 - Didier GOULLARD, le 20/12 - Christine PAJOT, le 22/12 - Gérard COOLEN, le 27/12.

IMMOCLEF

www.immoclef.fr

03 20 63 04 04



ESTIMATION GRATUITE

IMMOCLEF

La clef de votre foyer

78, rue Georges Pompidou
59110 LA MADELEINE

03.20.63.04.04

www.immoclef.fr



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE VOTRE VILLE

UNE MUTUELLE ACCESSIBLE À TOUS

« Plus aucune augmentation liée
à l'âge après 65 ans »



PERMANENCES D'INFORMATION AU CCAS DE LA MADELEINE

(Au 1 rue des Gantois 59110 La MADELEINE)

**LE 1^{ER} MARDI DU MOIS
DE 14H à 17H**

Demandez votre
Devis Comparatif
Gratuit

POUR TOUS LES PROFESSIONNELS (artisans,
commerçants, professions libérales et entreprises) A2P
SOLUTIONS met gratuitement à votre disposition un
audit de votre protection sociale.

A2P SOLUTIONS
PHILIPPE DETAY
139 RUE DES ARTS 59100 ROUBAIX
TEL: 06.49.67.78.14
pdetay.mandarine@orange.fr

LA MADELEINE

-10%

de réduction*
sur vos achats

en l'échange de ce bon à remettre
lors de l'encaissement

*Valable uniquement sur Marcq-en-Barœul - Date de validité : 31/12/2021

La famille s'agrandit Après Hem, Lille...

VENDREDI
11 DÉCEMBRE
2020



LA BOULANGERIE
Mathieu
LA PÂTISSERIE

Une 3^e boulangerie-pâtisserie Marcq-en-Barœul !

4 avenue Pierre Mauroy

(À 5 minutes de la gare de La Madeleine - Quartier Saint Charles)

laboulangieriemathieu.com




Nous vous souhaitons une belle année 2021



Maison ancienne avec belle pièce de vie sur jardin, 4 chambres et bureau.
Jardin de 120 m² et garage et parking en location.

A découvrir **EXCLUSIVEMENT** en agence.

SAINT-MAUR 

IMMOBILIER

Tél. 03 20 138 138

106 avenue Saint-Maur - 59110 LA MADELEINE - www.saintmaur-immo.fr
contact@saintmaur-immo.fr

